



Paris, le 23 juin 2014 n°87 /H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire**

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : biennale

*Demandeur* : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec la Délégation ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire et l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP).

Au cours de sa réunion du 4 juin 2014, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire.

Concernant pour la première fois les lycéens en 2015 après les enquêtes homologues menées au printemps 2011 et 2013 auprès des collégiens, cette enquête est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire. Tous les deux ans, une enquête de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire sera ainsi menée en alternance dans les collèges ou dans les lycées.

À côté du Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) portant sur les faits de violence connus des chefs d'établissement, essentiellement les plus graves, les enquêtes de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire ont vocation à devenir une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violences et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, la violence étant prise dans ces enquêtes dans une acception large.

Leur objectif est de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre élargi du temps scolaire, c'est-à-dire dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci ou lors de tout déplacement en rapport avec la vie scolaire, notamment lors du trajet domicile-école. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent en effet être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques de lutte contre la violence en milieu scolaire.

Le questionnaire comporte aussi des questions sur le climat scolaire (opinion sur l'ambiance, relation avec les autres personnes dans l'établissement, sentiment d'insécurité) et sur l'expérience scolaire (sentiment d'efficacité, rapport à l'école). Les principaux thèmes abordés sont :

- Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, « climat » scolaire (comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires), conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions ;

- Pour les adultes, membres du personnel : victimation personnelle par les élèves, victimation par d'autres adultes (parents, extérieurs, éventuellement membres du personnel), « climat » scolaire (comprenant le sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école), conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) avait préconisé une enquête de victimation en milieu scolaire dans un rapport de 2007, à la suite de quoi avait été instauré le dispositif concernant les élèves des collèges. Le dispositif concernant les élèves de lycées est mis en place à la demande du ministère de l'éducation nationale, dans le cadre du comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire et en collaboration avec l'ONDRP et la Délégation ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire.

Un comité de pilotage a été constitué, associant à ces trois partenaires à l'origine du projet, le Ministère de la ville, les fédérations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, des représentants de l'enseignement privé, de l'Inspection Etablissement et Vie Scolaire (IG-EVS), du syndicat majoritaire des chefs d'établissement et des Equipes mobiles de Sécurité.

Les enquêtes intéresseront également les services d'autres administrations (Intérieur, Santé, Défense, Droits des femmes et de l'égalité... ) mais aussi d'autres instances comme le CNCDH (Comité national consultatif des droits de l'homme), les institutions de recherche en sciences de l'éducation, juridiques et sociales...

Portant sur l'ensemble de la France (France métropolitaine et départements d'outre mer DOM ; établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat), elles auront lieu en mars 2015 pour les lycées, mars 2017 pour les collèges puis tous les deux ans en alternance collèges / lycées.

L'enquête 2015 vise les personnes physiques présentes dans les lycées (lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels), élèves et personnels. Un échantillon d'environ 30 000 élèves sera tiré en interrogeant une centaine d'élèves dans échantillon de 300 établissements. Les détails de l'échantillonnage des personnels de l'éducation nationale restent à préciser.

Le questionnement est calibré pour un temps de réponse maximal de 45 minutes. Certaines questions ayant évidemment un caractère sensible, notamment celles liées à la gravité des faits subis par certaines personnes (violences physiques ou sexuelles), le dossier sera soumis selon la procédure adéquate à la Commission nationale de l'informatiques et des libertés (Cnil).

Pour les élèves, il s'agirait d'une enquête par questionnaire informatisé à remplir par les enquêtés et mutualisé sous la forme d'une base de données. Le questionnaire serait passé en établissement, avec un accès sécurisé, et non au domicile de l'élève, pour garantir la confidentialité (éviter le regard des parents) et la comparabilité des réponses. En revanche, pour les personnels, la réponse au questionnaire sera possible en dehors de l'établissement. Les données de contexte sur le niveau et l'établissement fréquentés par les enquêtés seront récupérées par appariement avec des fichiers administratifs, en assurant un total anonymat des élèves et des établissements.

Les résultats seront diffusés au niveau France entière (France métropolitaine+DOM) dans les publications du ministère de l'éducation nationale : *Note d'information* donnant les premiers résultats après chaque enquête, fiche dans *Repères et Références statistiques*, puis études plus approfondies publiées sous forme de *Note d'information* ou d'article dans la revue *Education&formations*. Ils alimenteront aussi les travaux de l'ONDRP, en particulier son rapport annuel.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête pour l'ensemble du dispositif décrit ci-dessus (alternance biennale lycées / collèges, questionnement séparé des élèves et personnels, récupération de données de contexte par appariements avec fichiers administratifs...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.